

Chez Monsieur Benoît Gasztowtt

61, Avenue Mozart
75016 Paris 16e

SIRET : 432519189

Mesdames et Messieurs les Capitaines
des équipes disputant le Championnat
Corporatif de Paris ABRICOR

Objet : Cotisation 2022-23

Mesdames, Messieurs les Capitaines,

Conformément à la décision qui a été prise lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2022, le barème des montants de cotisation annuelle de la saison 2022-2023 restera réduit pour tenir compte des problèmes rencontrés par les équipes :

○ *Équipe de division 1 ou de division 2 :* **300 euros**

Toutefois, les équipes :

- *qui nous auront adressé la liste des joueurs de leur équipe avant le 15 octobre 2022,*
 - *et qui s'acquitteront de leur cotisation annuelle avant le 15 décembre 2022,*
- bénéficieront d'une remise **exceptionnelle** et ne devront verser respectivement que **270 euros**.

Brigitte Duong
Secrétaire Général de ABRICOR

NB : Le mode de règlement par chèque ou par virement :

- Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **ABRICOR** et à envoyer à l'adresse ci-dessus.
- Les virements sont acceptés (voir RIB ci-dessous).

Ce document fait office de FACTURE

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1820 6003 9665 0231 2675 837

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP882

